

lits dans les hôpitaux communautaires de Saint-Jean (T.-N.), Charlottetown (Î.-P.-É.), Kingston et Thunder Bay (Ont.), Regina et Saskatoon (Sask.) et Edmonton (Alb.).

Personnel médical et programmes de formation. Les membres du personnel médical actif ou consultatif des hôpitaux du ministère sont en général des omnipraticiens ou des spécialistes qui exercent en clientèle privée tout en faisant partie du personnel enseignant des facultés de médecine des universités locales. La plupart ont été choisis et nommés à leur poste par suite d'une recommandation du doyen de la faculté de médecine de l'université à laquelle l'hôpital est affilié. Grâce à cette affiliation, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada autorise l'exécution de programmes d'enseignement postuniversitaire en médecine, en chirurgie, en psychiatrie ou autres spécialités médicales à l'intention des médecins résidents. Certains hôpitaux du ministère sont en outre affiliés à des écoles techniques et servent de centres d'enseignement hospitalier pour ces écoles dans la mise en œuvre de leurs programmes de sciences paramédicales, notamment de techniques de laboratoire et de radiologie. Il existe également à l'intention des résidents des programmes de formation universitaire en psychologie, diététique, physiothérapie, ergothérapie et service médico-social. L'hôpital Westminster de London (Ont.) offre aux résidents un programme de spécialisation en pharmacologie hospitalière et en méthodologie pharmaceutique. L'hôpital Camp Hill à Halifax, l'hôpital Deer Lodge à Winnipeg et l'hôpital Westminster à London sont affiliés à l'école de médecine de l'université locale aux fins du programme d'enseignement clinique préparatoire, et ils participent également à la formation du personnel résident.

6.7.3 Établissement sur des terres et construction de maisons

La Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, dans sa version modifiée, prévoit une aide financière, technique et de surveillance aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et du Contingent spécial de Corée pour leur permettre de pratiquer l'agriculture ou la pêche commerciale à temps plein, d'acquérir, de construire une maison ou d'améliorer la leur, et de s'établir sur des terres provinciales ou fédérales ou dans des réserves indiennes. Le maximum des prêts prévus par la Loi est de \$40,000 pour le cultivateur qui exploite à temps plein une ferme rentable, de \$18,000 pour une petite ferme familiale, de \$16,000 pour le cultivateur à temps partiel et de \$18,000 pour l'ancien combattant qui veut se construire une maison sur un terrain d'une superficie égale à celle des lots urbains.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi jusqu'au 31 décembre 1974, 138,279 anciens combattants y ont eu recours pour s'établir sur des terres: 31,584 sont des cultivateurs à temps plein, 93,432 sont de petits exploitants, 5,702 se sont établis sur des terres de la Couronne, 1,438 font de la pêche commerciale, 1,783 sont des Indiens établis dans des réserves et 4,340 se sont construits des maisons sur des terrains d'une superficie égale à celle des lots urbains. Une fois établis, 20,340 cultivateurs à temps plein et 22,159 petits exploitants ou propriétaires d'entreprises de pêche commerciale ont obtenu des prêts supplémentaires. En 1974, des prêts d'une valeur totale de plus de \$75,567,116 ont été consentis à 4,979 anciens combattants. Depuis les débuts du programme jusqu'à la fin de 1974, près de \$1.3 milliard ont été dépensés sous forme de prêts remboursables, avances et allocations non remboursables et 72,559 anciens combattants se sont vu attribuer des allocations non remboursables d'une valeur globale de \$128.6 millions. A la fin de l'année, 60,573 anciens combattants avaient mené à bien l'exécution de leurs contrats: 19,208 cultivateurs, 34,144 petits exploitants, 763 pêcheurs commerciaux, 4,794 personnes établies sur des terres de la Couronne et 1,664 Indiens établis dans des réserves.

Des agents régionaux hautement spécialisés dans les techniques de l'agriculture, de la construction et de l'évaluation des terres fournissent sur place des services de consultation, de surveillance et d'évaluation aux anciens combattants. En 1974, 5,904 propriétés ont été évaluées dont 292 au titre du Programme de construction domiciliaire pour les Esquimaux et les Indiens hors des réserves et 17 pour le compte d'autres ministères et organismes du gouvernement. Au total, 667 maisons ont été mises en chantier — dont 656 dans de petites exploitations agricoles et pour des pêcheurs commerciaux, 11 maisons de ferme — et 583 maisons neuves ont été achevées.

Durant l'année financière 1973-74, le montant des échéances pour les propriétés achetées par des anciens combattants en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'est élevé à \$40.9 millions, sans compter les paiements partiels: plus de 96.4% des sommes